



Appel à candidatures – Conseil municipal des jeunes

La commune de Nogent-l'Artaud ouvre les candidatures pour le **Conseil Municipal des Jeunes**. Ce dispositif permet aux jeunes Nogentais de s'exprimer, de proposer des projets et de participer activement à la vie de la commune.

Qui peut candidater

Les jeunes **âgés de 11 à 16 ans**, motivés par l'engagement citoyen et la réalisation de projets au service de la commune.

Missions du CMJ

- représenter la jeunesse,
- proposer des actions utiles à la vie locale,
- participer à des projets citoyens, solidaires ou environnementaux,
- découvrir le fonctionnement d'une collectivité.

Attitude attendue des jeunes conseillers

Les jeunes élus s'engagent à participer avec **respect**, **écoute** et **esprit d'équipe**. Ils veillent à s'exprimer de manière constructive, à respecter la parole de chacun et à contribuer activement aux projets du Conseil Municipal des Jeunes. Leur implication repose sur la **bienveillance**, la **responsabilité** et la volonté d'agir pour l'intérêt collectif.

Comment candidater

Les candidats doivent transmettre :

- leurs **coordonnées**,
- une **courte lettre de motivation**,
- une autorisation parentale.

Dépôt des candidatures avant le 31 mai 2026

Par mail : mairie.nogent-lartaud@wanadoo.fr Ou en la déposant à l'accueil/boite aux lettres de la Mairie